

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **130 (2004)**

Heft 17: **Façades intelligentes**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**SITUATION DE L'EMPLOI
AU 2^E TRIMESTRE 2004**

Optimisme prudent

Selon l'enquête réalisée par la **sia** au deuxième trimestre 2004, les bureaux d'architectes étaient satisfaits et restent plutôt optimistes concernant le développement prévu pour le deuxième semestre. Tout particulièrement les montants des constructions prévues ne reculent que très faiblement. Les bureaux perçoivent la situation comme stable.

Les bureaux d'études ont jugé leur situation bonne au deuxième trimestre; il n'y avait plus qu'un bureau sur six (17%) à l'estimer insatisfaisante. Les prestations fournies ont augmenté nettement plus qu'au trimestre précédent. En affichant un recul de 0,3%, les portefeuilles de mandats ont peu varié. Une part accrue des participants à l'enquête a qualifié de bons les portefeuilles de mandats. La réserve de travail demeurerait pratiquement inchangée et s'élevait à 7,6 mois au deuxième trimestre. La baisse de la valeur globale

des constructions correspondant aux nouveaux contrats a quasiment pris fin, ce qui est dû en particulier à la construction industrielle et artisanale. La part des travaux de transformation dans la valeur globale a légèrement augmenté pour la première fois depuis le troisième trimestre de 2003.

Les bureaux d'études tablent sur une stabilisation de la situation actuelle au 3^e trimestre 2004. Ils escomptent une légère progression des nouveaux mandats; à noter que les réponses optimistes ne l'emportent que de peu sur les pessimistes. Un bureau sondé sur six (17%) prévoit une baisse des honoraires des nouveaux mandats et un sur vingt (5%) seulement, une hausse. Les plans des entreprises montrent que les réductions de personnel devraient être modestes. La marche des affaires ne devrait quasiment pas changer au cours des six prochains mois, car les appréciations bonnes et mauvaises s'équilibrent.

Bureaux d'architectes satisfaits

Comme lors du premier trimestre, les bureaux d'architectes ont porté un jugement positif sur leur situation. Les fournitures de prestations se sont encore accrues. En revanche, les portefeuilles de mandats sont restés au niveau du trimestre précédent: s'ils étaient déjà bons pour plus du quart des firmes (28%), ils restaient toujours mauvais pour un autre quart des participants à l'enquête (24%). La réserve de travail couvre désormais 7,8 mois. La valeur globale des constructions correspondant aux nouveaux contrats augmente de nouveau, surtout grâce à la construction industrielle et artisanale. La construction publique se replie de nouveau, mais plus faiblement que lors de la dernière enquête. Au troisième trimestre, les bureaux d'architectes comptent à nouveau sur une hausse des nou-

**Évaluation de la conjoncture - fin juin 2004
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	25 (24)	61 (57)	14 (18)
- Architectes	27 (27)	51 (47)	21 (26)
- Ingénieurs	23 (23)	68 (65)	9 (12)
Plateau est et Zurich	28 (25)	57 (53)	15 (21)
Plateau ouest et Berne	28 (22)	63 (63)	9 (15)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	10 (19)	76 (55)	14 (26)
Suisse orientale et Saint-Gall	34 (38)	54 (39)	12 (23)
Tessin	30 (25)	53 (54)	17 (22)
Suisse romande	19 (20)	66 (62)	15 (18)
Suisse centrale	29 (19)	51 (61)	20 (20)

**Perspectives d'emploi d'ici fin septembre 2004
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
Ensemble de la Suisse	14 (13)	72 (73)	14 (14)
- Architectes	11 (13)	76 (70)	13 (17)
- Ingénieurs	16 (13)	70 (75)	14 (12)
Plateau est et Zurich	18 (10)	64 (75)	18 (15)
Plateau ouest et Berne	16 (13)	73 (70)	11 (16)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	6 (11)	90 (73)	4 (16)
Suisse orientale et Saint-Gall	20 (12)	68 (67)	12 (21)
Tessin	4 (16)	87 (84)	10 (0)
Suisse romande	10 (20)	75 (67)	15 (13)
Suisse centrale	14 (14)	65 (67)	21 (19)

**Conjoncture - estimation d'ici à fin décembre 2004
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)**

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	17 (17)	66 (70)	17 (13)
- Architectes	23 (24)	62 (65)	15 (11)
- Ingénieurs	12 (12)	69 (74)	19 (15)
Plateau est et Zurich	20 (15)	69 (74)	11 (11)
Plateau ouest et Berne	18 (21)	66 (69)	16 (10)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	11 (12)	78 (73)	11 (15)
Suisse orientale et Saint-Gall	9 (13)	78 (70)	14 (17)
Tessin	8 (11)	89 (85)	4 (3)
Suisse romande	15 (14)	62 (67)	23 (19)
Suisse centrale	25 (24)	49 (52)	25 (23)

veaux mandats, dont les honoraires devraient diminuer. Ils envisagent de supprimer encore des emplois. Les architectes prévoient une amélioration de leurs affaires au cours des six prochains mois.

Les bureaux d'ingénieurs attendent une dégradation

Globalement, les ingénieurs ont estimé leur situation meilleure que celle du premier trimestre, ce qui est dû en particulier aux domaines « installations du bâtiment » et « autres bureaux d'ingénieurs ». Les prestations fournies par les ingénieurs ont sensiblement augmenté pendant le dernier trimestre. Les portefeuilles de mandats n'ont guère varié et un bureau sur trois (30%) les a qualifiés de bons; seul un bureau sur huit (12%) les a jugés insatisfaisants. La valeur des constructions des nouveaux mandats a de nouveau régressé. Les prévisions des ingénieurs pour les trois prochains mois sont plus pessimistes que celles des architectes et ils s'attendent à un léger tassement des nouveaux mandats. Les honoraires devraient continuer à décliner. Il est probable que la situation de ces bureaux se détériore encore pendant les six prochains mois.

(SIA/kof)

RENFORCER LA POSITION DES CONCEPTEURS ET INFORMER LES MAÎTRES DE L'OUVRAGE

La Direction de la sia s'est prononcée à propos des adjonctions nécessaires à apporter aux statuts de la sia dans le domaine du déroulement des mises en concurrence dans le cadre des marchés publics. Les maîtres de l'ouvrage doivent disposer de plus d'informations juridiques et les revendications des concepteurs développées en relation avec le contrat de mandataires de la KBOB sont à faire valoir avec fermeté.

La Direction a adopté le concept définitif concernant le bureau de recours en matière de marchés publics et a donné mandat au Secrétariat général de présenter une requête pour la mise en place de ce bureau lors de l'assemblée des délégués du 27 novembre. Cette démarche vise à obtenir des appels d'offres pour prestations de concepteurs établis correctement et une mise en concurrence loyale. Ce bureau doit disposer de tous les moyens d'intervention nécessaires, allant de la prise de contacts avec les maîtres de l'ouvrage au recours formel. Il doit également pouvoir soutenir les membres bureaux de la sia lors d'un recours.

Bureau de conseil et de conciliation pour la construction de logements

Les demandes présentées au service juridique de la sia mettent clairement en évidence que les désaccords entre les maîtres de l'ouvrage privés occasionnels et les architectes ou les entrepreneurs sont difficiles à résoudre. Un bureau de conseil et de conciliation répondrait de manière adéquate aux critères des organismes de protection des consommateurs. La Direction est d'accord avec le projet d'une organisation allégée, pour autant que d'autres associations y participent. Il sera en particulier nécessaire d'examiner un engagement coordonné des services juridiques des associations participantes.

« Arguments SIA » sur Extranet pour les membres bureaux SIA

A ce jour, trois éditions de « Arguments SIA » destinées aux membres bureaux sia sont parues. Un bref questionnaire - 5,5% de réponse - a été inséré dans le dernier numéro. Quelque 87% des personnes ayant répondu lisent régulièrement « Arguments SIA ». Environ la moitié des

exemplaires étant lus par plusieurs personnes, le taux de pénétration est assez élevé. A la question concernant son utilité pour la pratique professionnelle, les réponses favorables ou défavorables s'équilibrent, ce qui n'empêche pas que trois personnes sur quatre souhaitent la poursuite de la parution de ce périodique.

Les coûts de chaque édition étant relativement élevés, la Direction a décidé que dorénavant, tous les thèmes d'intérêt général pour les bureaux (gestion d'entreprise, économie publique et droit) seront publiés sous le titre « Arguments SIA » dans l'Extranet qui sera bientôt mis en place. Il ne sera accessible qu'aux membres bureaux de la sia et sera mis en service au cours du quatrième semestre 2004.

Le système de formation dual mis en danger

La Direction se montre préoccupée par la tendance qui consiste à surcharger les hautes écoles spécialisées avec des titulaires de maturité. Ce fait tend à mettre en danger l'avenir du système de formation dual et les divers profils de formation, absolument nécessaires à la pratique professionnelle. La commission de la formation a reçu mandat de rechercher une voie permettant de renforcer le système dual.

Projet d'un contrat de mandataires KBOB

Des négociations se déroulent à différents niveaux avec les représentants de la Confédération, des cantons et villes regroupés au sein de la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB). Une discussion avec la coordination directrice de la KBOB confirme qu'un bon partenariat est souhaité par chacune des deux parties.

Un entretien avec le groupe de travail